



MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

Mode rural, terroir de vie!

BILAN DES ACTIVITÉS

2020-2021-2022





Table DES MATIÈRES

- 3 | Table des matières**
- 4 | Préambule**
- 5 | Introduction**
- 6 | Mot de la préfète**
- 7 | Mot de la directrice générale**
- 8 | Le Conseil de la MRCVR et le territoire**
- 11 | Rôle et mandats de la MRCVR**
 - 12 | Nouvelles responsabilités aux MRC**
 - 14 | Ententes sectorielles et priorités montérégiennes**
- 15 | Comités et tables**
 - 15 | Comités de la MRCVR**
 - 16 | Nominations d'élu(e)s de la MRCVR au sein de diverses organisations**
- 18 | Services transversaux**
 - 19 | Ressources financières et matérielles**
 - 21 | Ressources humaines et développement organisationnel**
 - 22 | Greffe et documentation : photo d'une rue**
 - 24 | Communication, affaires publiques et promotions régionales**
- 26 | CHAMPS D'ACTIVITÉS**
 - 26 | Sécurité incendie**
 - 27 | Office régional d'habitation de La Vallée-du-Richelieu (ORHVR)**
 - 29 | Développement du territoire**
 - 29 | Développement économique**
 - 32 | Développement communautaire**
 - 35 | Développement touristique**
 - 38 | Développement culturel**
 - 43 | Développement du patrimoine**
 - 46 | Développement agricole**
 - 48 | Développement durable**
 - 49 | Aménagement du territoire et mobilité**
 - 51 | Environnement et écocitoyenneté**
 - 52 | Milieux naturels et cours d'eau**
 - 55 | Gestion des matières résiduelles**
 - 60 | Sous Développement durable**

PRÉAMBULE

Résultat d'un travail rigoureux, la première Planification stratégique organisationnelle (PSO) 2020-2025 a doté la **MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)** d'une vision stratégique du développement de son territoire et des axes d'intervention pour les cinq années à venir.

Guidées par les orientations du Plan, la planification et la mise en œuvre des activités découlent des diverses composantes, telles que : la qualité de vie, l'environnement, l'aménagement du territoire sur des bases de développement durable, l'attractivité de notre territoire, le développement économique, agricole, résidentiel et industriel.

Annuellement, la **MRCVR** produira un bilan de ses principales réalisations. Cependant, la période inattendue liée à la pandémie de la COVID-19 a forcé la **MRCVR** à réviser ses actions durant trois années. Dès le printemps 2020, les mesures d'aide aux entreprises et l'ajustement des moyens de communications internes et externes ont pris le pas sur plusieurs projets mis en pause forcée ou ralentis.



**À VOS MASQUES
PRÊTS, SORTEZ !**

Protégeons notre économie

INTRODUCTION

C'est avec une grande fierté que la MRCVR présente le premier rapport d'activités depuis le dévoilement de son PSO 2020-2025. Ce document brosse un portrait complet de l'organisation, des mandats, des compétences, des rôles des différentes équipes de travail et des principales réalisations des dernières années.

Tout comme l'ensemble de la planète, au début de l'année 2020, l'organisation a fait face à la crise pandémique. La MRCVR a réussi à maintenir le cap pour venir en aide aux entreprises du territoire afin d'assurer leur survie. Puis, ce sont des programmes d'aide à la relance économique qui se sont multipliés pour raviver l'économie locale.

Des projets ont malgré tout vu le jour, contribuant au développement des sphères économiques, environnementales et sociales de notre grande et belle région. Ce sont les activités et les accomplissements de nos champs d'intervention qui sont présentés dans ce rapport annuel consolidé pour les années 2020, 2021 et 2022.

En plus des mandats et des compétences de la MRCVR, plusieurs responsabilités se sont ajoutées dans les dernières années. La structure de l'organisation ayant également évolué à la suite de la fusion avec le Centre local de développement de la Vallée-du-Richelieu (CLDVR), les rôles et les principales responsabilités de chaque équipe de travail sont présentés.

MOT DE LA PRÉFÈTE

Je suis heureuse de la reprise des activités normales sur le territoire à la fin de l'année 2022. C'est tellement inspirant de regarder dans le rétroviseur pour se rendre compte de tout le chemin accompli depuis la mise en place de notre Planification stratégique organisationnelle (PSO) en 2020.

La période 2020 à 2022 est marquée par l'adaptation et les grands changements qui ont influencé notre manière d'exercer notre rôle d'acteur incontournable, de lieu d'échanges, d'initiatives et surtout, d'écoute et de collaboration. Les membres du Conseil, la direction générale et le personnel de la MRCVR ont fait preuve de résilience, de patience et de détermination pour s'ajuster, soutenir et accompagner de leur mieux les municipalités, les citoyen(ne)s, les entreprises et les organismes du territoire.

La MRCVR a également célébré avec fierté son 40^e anniversaire d'existence en 2022. Instituée en date du 1^{er} janvier 1982, plus que jamais, l'importance de notre rôle régional a été confirmée en ces circonstances inhabituelles.

Au nom du Conseil, je vous invite à découvrir et vous remémorer les faits saillants des trois dernières années dont on peut toutes et tous être très fier(-ière)s.

Bonne lecture!



Marilyn Nadeau

Préfète de la MRC de La Vallée-du-Richelieu
et mairesse de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste



MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Toutes et tous, nous venons de vivre une période sans précédent dans la vallée du Richelieu et dans l'histoire de l'humanité. Ces années où même à distance, nous avons su maintenir notre culture de collaboration et d'innovation. Je suis particulièrement fière du personnel de la MRCVR qui a maintenu les efforts pour desservir de leur mieux nos municipalités et nos villes, nos partenaires, et au bout du compte, toute la population de la vallée du Richelieu. L'ensemble du personnel et l'équipe de direction ont retroussé leurs manches pour inventer et offrir des solutions créatives à des enjeux exceptionnels.

Voici en mots, en chiffres et en images, ces années 2020, 2021 et 2022 dont on se souviendra bien longtemps!

C'est avec résilience, adaptabilité et soutien que la MRCVR a mis en œuvre son crédo *Soyons prêt(e)s à agir lorsque les occasions se présentent.*



Evelyne D'Avignon

Directrice générale et gréffière-trésorière
de la MRC de La Vallée-du-Richelieu



LE CONSEIL DE LA MRCVR ET LE TERRITOIRE

Au 31 décembre 2022, le Conseil
de la MRCVR était représenté par :



Mélanie Villeneuve
Mairesse
d'Otterburn Park

Jonathan Chalifoux
Maire de Saint-
Antoine-sur-Richelieu

Alexandra Labbé
Mairesse de Chambly

Martin Dulac
Maire de McMasterville

Patrick Marquès
Maire de Carignan

Marc-André Guertin
Maire de
Mont-Saint-Hilaire

En 2022, la MRCVR est un territoire d'une superficie de 605 km² réparti sur sept municipalités et six villes dont la population est d'environ 134 000 personnes.

Le Conseil est l'autorité ultime de la MRCVR. Il voit au bon fonctionnement de la MRCVR dans le respect des mandats qui lui incombent.

Il est composé de treize personnes, soit les mairesses et les maires des municipalités et des villes locales du territoire. Le Conseil est présidé par le préfet ou la préfète et dix séances ordinaires sont prévues annuellement.

À la suite des élections municipales de novembre 2021, le Conseil a accueilli sept

nouveaux(-elles) membres. Les membres du Conseil ont également élu madame Marilyn Nadeau à titre de préfète de la MRCVR pour un mandat de deux ans. Toutes et tous ensemble, les treize membres jouent un rôle de décideurs au niveau régional.



Marilyn Nadeau
Préfète de la MRCVR
et mairesse de
Saint-Jean-Baptiste

Normand Teasdale
Préfet suppléant
et maire de Saint-
Mathieu-de-Beloil

Julie Lussier
Mairesse de Saint-
Charles-sur-Richelieu

François Berthiaume
Maire de Saint-Marc-
sur-Richelieu

Yves Lessard
Maire de Saint-Basile-
le-Grand

Jean-Marc Bousquet
Maire de Saint-
Denis-sur-Richelieu

Nadine Viau
Mairesse de Beloil



MRC DE LA *40^e anniversaire* VALLÉE-DU-RICHELIEU

La MRCVR a célébré ses 40 années d'existence en 2022. Pour souligner l'événement, le logo a été modifié temporairement dans les signatures électroniques et les documents.

RÔLE ET MANDATS DE LA MRCVR

RÔLE

La MRCVR planifie les activités sur son territoire et exerce les pouvoirs et responsabilités que lui confèrent la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) ainsi que le *Code municipal du Québec*.

Plus de 20 lois, règlements et codes régissent la MRCVR, notamment :

- La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU)
- La *Loi sur les compétences municipales* (LCM)
- La *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA)
- La *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE)
- Le *Code municipal du Québec*

MANDATS

Parmi les mandats qui lui sont conférés, la MRCVR a l'obligation de tenir compte des orientations du gouvernement du Québec et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'élaboration de ses plans et schémas. Ainsi son Schéma d'aménagement et de développement (SAD) du territoire est conforme aux orientations du gouvernement provincial en matière d'aménagement du territoire. Il en est également ainsi avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) qui est conforme aux lignes directrices de la CMM.

Entre autres mandats, la MRCVR doit :

- Juger de la conformité au Schéma, des différents plans et règlements d'urbanisme des municipalités et villes qui la composent.
- Gérer l'écoulement des cours d'eau.
- Préparer les rôles d'évaluation des municipalités locales régies par le *Code municipal du Québec*.

- Vendre les immeubles pour défaut de paiement de taxes.
- Établir et mettre en œuvre un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).
- Établir un Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie (SCRSI).
- Produire et adopter un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle de son territoire qui servira d'outil de planification des actions pour conserver ses milieux naturels.
- Prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire.
- Adopter et mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles qui sont situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale.

Soutien au développement

Depuis le mois de janvier 2019, la MRCVR a pris en charge de nouvelles responsabilités afin de favoriser la planification et la concertation régionale. La MRCVR s'occupe du soutien au développement culturel, économique, social, et touristique.

Constitution d'un office régional d'habitation

Depuis le début des années 2000, la Société d'habitation du Québec (SHQ) encourage le regroupement des offices municipaux d'habitation (OMH) et plusieurs offices régionaux ont vu le jour dans le cadre de cette mouvance.

La MRCVR a déclaré sa compétence en matière de gestion du logement social. Elle a constitué l'Office régional d'habitation de La Vallée-du-Richelieu (ORHVR) le 1^{er} janvier 2021.

NOUVELLES RESPONSABILITÉS AUX MRC

En 2021, le gouvernement confie de nouvelles responsabilités aux MRC.

Accès entreprises Québec

Accès entreprise Québec (AEQ), dont la coordination est assurée par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), est un service d'accompagnement offert par les municipalités régionales de comté (MRC) aux entrepreneur(e)s dans les régions du Québec. Il vise à accélérer le développement économique local et à s'assurer que les entreprises ont accès à du soutien ainsi qu'à du capital de croissance et d'investissement de haute qualité comparables d'une région à l'autre et respectueux des spécificités régionales. AEQ s'adresse aux entreprises de toute taille, peu importe leur secteur d'activités et leur stade de croissance. Les travailleur(-euse)s autonomes et les entreprises collectives peuvent aussi en bénéficier. L'entente entre la MRCVR et le MEIE est en vigueur du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025.

Obligation de constituer un inventaire du patrimoine bâti

Le 1^{er} avril 2021, la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) a introduit l'obligation pour les MRC d'adopter et de mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles construits avant 1940, situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Toutefois, les MRC peuvent également inclure dans leur inventaire des immeubles de construction plus récente. Elles disposent de cinq ans pour adopter leur inventaire.

La LPC du ministère de la Culture et des Communications (MCC) exige que les MRC se dotent d'un inventaire de leur patrimoine bâti construit avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale, et ce, d'ici le 1^{er} avril 2026.

Le processus menant à l'adoption d'un inventaire est élaboré par le MCC et comporte deux phases. Les projets réalisés dans le cadre du programme Caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial permettront aux organismes municipaux de bien amorcer les travaux en vue de constituer l'inventaire de leur patrimoine immobilier.

Les principaux objectifs de cette loi sont de mieux protéger, de faire connaître et de valoriser le patrimoine culturel québécois, mais les changements visent aussi à :

- améliorer le service aux citoyen(ne)s et aux propriétaires de biens patrimoniaux;
- accroître la transparence et l'équité dans les décisions et la prévisibilité de celles-ci pour les citoyennes et les citoyens;
- rendre l'action du MCC plus efficiente pour l'attribution de statuts et la gestion des autorisations de travaux;
- doter les MRC de nouveaux pouvoirs et introduire certaines obligations pour les municipalités en matière de patrimoine culturel;
- accroître l'acceptabilité sociale des projets et la participation des parties prenantes.

Régime de gestion des zones inondables des lacs et des cours d'eau

Le régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral est en vigueur depuis le 1^{er} mars 2022. Il remplace la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et modifie l'application de la LQE, qui porte sur les milieux humides. Il met notamment en place un régime d'autorisation municipale et resserre l'encadrement des activités pouvant être réalisées dans les zones inondables, en particulier les travaux visant les bâtiments résidentiels. C'est un premier pas vers une gestion du risque, pour assurer la protection des personnes et des biens et améliorer la résilience des communautés tout en protégeant les milieux hydriques. Ce régime assure une plus grande uniformité sur le territoire.

Le régime transitoire s'applique en attendant le régime permanent. Ce dernier remplacera le régime transitoire au fur et à mesure de la publication, par le gouvernement, de nouvelles cartes des zones inondables. Les deux régimes coexisteront donc le temps que l'ensemble des nouvelles cartes soient publiées.

Chaque MRC doit publier le bilan annuel des autorisations délivrées par les municipalités locales de son territoire, le 31 mars de chaque année. Le premier bilan doit porter sur la période comprise entre le 1^{er} mars 2022 et le 1^{er} janvier 2023 (article 115, chapitre IV du régime transitoire).

En vue de permettre une certaine flexibilité dans l'aménagement du territoire et pour tenir compte d'enjeux locaux, une MRC ou une municipalité exerçant certaines compétences d'une MRC aura la possibilité d'élaborer un plan de gestion des risques liés aux inondations. Avec le soutien d'une expertise, elle

pourra réaliser, pour un ou des secteurs de son territoire, une planification qui autorisera des constructions, des travaux ou des interventions qui seraient autrement déclarés incompatibles selon le futur cadre réglementaire. Elle pourra aussi mettre en œuvre cette planification au moyen d'un règlement régional qu'elle aura adopté, lequel devra être approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les critères et les modalités applicables au plan de gestion des risques liés aux inondations et au règlement de la MRC seront prescrits par règlement du gouvernement.

Élaboration d'un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

La réalisation d'un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) est une obligation légale en vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (Loi sur l'eau). Réalisé par une municipalité régionale de comté (MRC), il requiert la consultation de certain(e)s acteur(-trice)s du milieu.

Le PRMHH présente une stratégie de mise en œuvre pour assurer la conservation des milieux humides et hydriques (MHH), qui comprend un plan d'action et des mesures de suivi. La conservation est un ensemble de pratiques qui vise la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien de services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures.

ENTENTES SECTORIELLES ET PRIORITÉS MONTÉRÉGIENNES

Régions et ruralité (FRR).

Ce volet vise à appuyer, en complémentarité d'autres programmes gouvernementaux, tout effort de développement local et régional des MRC. Conformément à l'entente conclue avec le gouvernement, la gestion de ce volet est assumée par la MRC, qui doit identifier ses propres priorités d'intervention et mettre en place des politiques de soutien.

- **Entente sectorielle pour le développement bioalimentaire en Montérégie 2021-2025**

Valoriser et soutenir les producteur(-trice)s de la Montérégie en lien avec les bonnes pratiques en matière de conservation des sols. Soutenir la mise en œuvre de la Stratégie bioalimentaire Montérégie, ainsi que la stratégie de promotion La Montérégie, le Garde-Manger du Québec.

- **Entente sectorielle pour le développement de l'économie et de la main-d'œuvre en Montérégie 2021-2025**

Le sous-comité CAR Montérégie – Développement économique et main-d'œuvre a souhaité faire une planification stratégique servant de base pour la mise en place d'une entente sectorielle. Montérégie Économique a été mandaté par le sous-comité CAR Montérégie – Développement économique et main-d'œuvre, pour opérationnaliser le plan stratégique et le plan d'action via l'entente sectorielle et devenir mandataire de celle-ci. L'entente sectorielle a été conclue en décembre 2020 et vise à assurer la convergence et la complémentarité des actions des différents partenaires par le soutien à

la réalisation d'initiatives et d'activités visant à favoriser, à court et à moyen terme, le développement économique et la gestion de la main-d'œuvre en Montérégie.

- **Entente sectorielle de développement afin de mettre en valeur les réseaux cyclables multifonctionnels de la Montérégie 2022-2026**

Développer l'offre de réseaux cyclables multifonctionnels et la promouvoir. Ainsi, une image de marque distinctive et attrayante sera conçue spécialement pour la Montérégie. Cette collaboration vise aussi à stimuler l'élaboration d'actions structurantes novatrices et de projets mobilisateurs. En somme, l'expérience des utilisatrices et utilisateurs sera optimisée, le transport actif encouragé et les enjeux communs (tels que la sécurité, la continuité des réseaux ainsi que l'harmonisation des réglementations) traités.

- **Entente sectorielle de développement pour la forêt en Montérégie 2022-2026**

Soutenir la réalisation d'initiatives et d'activités visant à favoriser l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de cette ressource. L'entente permettra également de poursuivre le déploiement de la planification stratégique régionale, afin de répondre aux enjeux communs du secteur. Un plan de communication et de sensibilisation sera aussi élaboré pour susciter la collaboration des différents types de propriétaires de boisés

COMITÉS ET TABLES

COMITÉS DE LA MRCVR

de la Montérégie.

Afin de l'aider à bien s'acquitter de ses mandats, le Conseil de la MRCVR a mis sur pied différents comités. Le rôle des comités consiste essentiellement à étudier des dossiers et à effectuer des recommandations visant à faciliter la prise de décisions par le Conseil.

Comités de la MRCVR	Année de création
Comité conjoint de communication (CCC) (911) (avec la MRC de Marguerite-D'Youville)	2011
Comité consultatif agricole (CCA)	1997
Comité de sécurité incendie (CSI)	2022
Comité sur la gouvernance (CG)	2018
Comité sur la sécurité publique (CSP)	1998
Comité sur le soutien aux communautés rurales (CSCR), anciennement Comité de ruralité	2002
Comité sur les aides financières (CAF), anciennement Comité sur les investissements	2019
Comité sur les ressources humaines (CRH), anciennement Comité sur les relations de travail	2010

NOMINATIONS D'ÉLU(E)S DE LA MRCVR AU SEIN DE DIVERSES ORGANISATIONS

- **Comité consultatif régional – Ministère de la Famille**
(Territoire de la Montérégie-Est, mandat de cinq ans, 2022-2027)
- **Comité de pilotage régional Municipalité amie des aîné(e)s (MADA)**
(Représentant(e) responsable du dossier « aîné(e)s »)
- **Comité du Fonds du microcrédit agricole de La Vallée-du-Richelieu (FMAVR)**
(Membre élu(e) représentant le Comité sur les aides financières de la MRCVR)
- **Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**
(Membre désigné(e) par le Conseil de la MRCVR au sein du Conseil d'administration)
- **Conseil d'administration de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM)**
(Représentant(e) du milieu municipal)
- **Espace Muni**
(Délégué(e) de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au sein du Conseil d'administration)
- **Expansion PME**
(Administrateur(-trice) au Conseil d'administration)
- **Fédération québécoise des municipalités (FQM)**
(Conseil d'administration
 - Représentant(e) pour la Montérégie (groupe du Richelieu)
 - Représentant(e) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
 - Présidence du Comité femmes et politique municipale (comité en instance consultative)
- **Groupe Alerte Santé inc.**
(Représentant(e) municipal(e) (siège numéro 6))
- **Office régional d'habitation de La Vallée-du-Richelieu (ORHVR)**
(Membres nommé(e)s par le Conseil de la MRCVR au sein du Conseil d'administration)

- **Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (RAIBR)**
(Conseil d'administration)
- **Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR)**
(Représentant(e)s substitués)
- **Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)**
(Membres délégué(e)s au sein du Conseil d'administration)
(Membres délégué(e)s par le Conseil de la MRCVR au sein du Comité exécutif)
- **Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)**
(Conseil d'administration)
- **Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR)**
(Conseil d'administration)
- **Regroupement des Tables décisionnelles de la Montérégie (RTDM)**
(Conseil d'administration)
- **Réseau de transport métropolitain (exo)**
(Conseil d'administration)
- **Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS)**
(Administrateur(-trice)s)
- **Table de concertation des aîné(e)s du Bassin de Chambly**
(Représentant(e) du Conseil de la MRCVR)
- **Table de concertation des aîné(e)s de la Vallée des Patriotes**
(Représentant(e) du Conseil de la MRCVR)
- **Table de concertation en immigration de La Vallée-du-Richelieu**
(Représentant(e) du Conseil de la MRCVR)
- **Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM)**
(Conseil d'administration)
- **Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPECS)**
(Conseil d'administration)
- **Tourisme Montérégie**
(Représentant(e) du Conseil de la MRCVR au sein du Conseil d'administration)
- **Union des municipalités du Québec (UMQ)**
(Conseil d'administration)



Services

TRANSVERSAUX



RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

RÔLE

Le Service des ressources financières et matérielles répond à une mission législative, stratégique et opérationnelle. L'encadrement du Service repose sur un ensemble de lois et de règlements auxquels nous devons nous conformer. Également, nous participons à la mission stratégique de la MRCVR en s'assurant de mettre en place des procédures efficaces, permettant de répondre rapidement aux demandes, internes et externes. Enfin, au cœur de notre quotidien, nous nous assurons de l'intégrité des opérations financières, et ce, de la préparation budgétaire jusqu'à l'élaboration du rapport annuel. Cette mission s'appuie sur un travail fait en collégialité avec les autres Services et Départements ainsi que les municipalités et villes du territoire.

RÉALISATIONS

- Implanter un nouveau logiciel comptable mieux adapté à la réalité municipale.
- Mettre en place de nouvelles pratiques en matière de planification budgétaire par l'implantation d'un processus participatif.
- Installer un affichage extérieur en lien avec la nouvelle image de marque de la MRCVR.
- Réviser le régime des assurances collectives et adhésion au regroupement de l'UMQ.
- Participer activement au dossier relatif à l'Écocentre régional pour le volet relié au financement par l'adoption d'un règlement d'emprunt.
- Consolider le volet comptabilité associé à l'ORHVR.
- Évaluer des alternatives en matière d'évaluation foncière.
- Ajouter une borne de recharge additionnelle.
- Remplacer des unités de chauffage, de ventilation et d'air conditionné du toit, qui sont en fin de vie utile.
- Mettre à niveau le système téléphonique.

STATISTIQUES

	2020	2021	2022
Budget annuel	15 930 479 \$	18 465 124 \$	20 151 105 \$
Part du budget consacré à l'hygiène du milieu et à la préservation de l'environnement	74 %	73 %	68 %
Remboursements, factures, prêts versés	1 474	2 391	2 358
Une équipe engagée d'employé(e)s	34	36	34



RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

RÔLE

La mission première de la conseillère en ressources humaines est d'être en soutien aux gestionnaires d'équipe. Elle a pour responsabilités les volets du recrutement, du développement organisationnel, de la formation et de la santé et sécurité au travail.

RÉALISATIONS

- Embaucher une conseillère en ressources humaines à temps plein en 2021.
- Mettre en place les politiques internes :
 - Manuel du personnel (en vigueur)
 - Code d'éthique et de déontologie (en vigueur)
 - Politique d'égalité (en vigueur)
 - Programme d'évaluation du rendement (en vigueur)
 - Politique de prévention de l'incivilité, de l'intimidation et de la violence et du harcèlement psychologique ou sexuel au travail (en vigueur)



GREFFE ET DOCUMENTATION

RÔLE

Le Service du greffe et des communications assure un service conseil pour tous les dossiers de la MRCVR comportant un aspect légal, le but étant d'assurer une harmonisation et une conformité des dossiers traités à la MRCVR. Ce Service s'occupe également de la gestion documentaire. De plus, le Service s'était donné pour mission de développer des façons de faire efficaces quant à la préparation des séances préparatoires, plénières et du Conseil ainsi que des documents à l'appui. Il était également souhaité de débiter la mise en place de procédures internes écrites pour les dossiers dont le Service assure la gestion, à savoir : appel d'offres, vente pour taxes et traitement des demandes d'accès à l'information.

RÉALISATIONS

- Gérer la documentation et mettre en place une procédure de fonctionnement écrite des appels d'offres.
- Traiter des demandes d'accès à l'information.
- Mettre en place, améliorer et instaurer une procédure de fonctionnement écrite des séances préparatoires.
- Améliorer et instaurer des procédures de fonctionnement écrites des séances préparatoires, plénières et du Conseil.
- Bonifier le processus de vente pour taxes, rédaction de modèles et instaurer une procédure de fonctionnement écrite.
- Rédiger la procédure de fonctionnement écrite et de formation pour l'archivage.

RÉALISATIONS (SUITE)

- Constituer légalement l'ORHVR.
- Mettre à jour des règlements internes.
- Réécrire le Code d'éthique et de déontologie du personnel.
- Revoir les conventions de prêt.
- Réécrire le rapport de l'archiviste remis aux municipalités et organismes.
- Intégrer le volet développement au classement numérique.
- Offrir des formations relatives au classement pour tous les paliers du secrétariat.
- Mettre à jour la liste des contrats actifs à la MRCVR et ajouter une alerte au calendrier des personnes concernées pour les échéances prévues.
- Mettre à jour la liste des règlements et la version administrative.
- Développer une procédure dans le cadre de la vente pour taxes, incluant les modèles et le publipostage.
- Rédiger une Politique de télétravail, en collaboration avec le Service des ressources humaines.
- Mettre en place des procédures écrites pour les avis publics, les règlements internes et les demandes d'accès à l'information.
- Rédiger des contrats de gré à gré.

STATISTIQUES

	2020	2021	2022
Séances du Conseil	10	13	11
Séances préparatoires	6	10	9
Séances plénières	9	10	10
Demandes d'accès à l'information traitées	25	24	30
Conventions d'aide financière révisées	Près de 120 (en lien avec la pandémie)	11	31
Procédures d'appels d'offres effectuées	10	9	9
Règlements/Politiques adoptés et/ou modifiés et/ou refundus	11	9	9

COMMUNICATION, AFFAIRES PUBLIQUES ET PROMOTIONS RÉGIONALES

RÔLE

Le Service des communications, affaires publiques et promotions régionales a pour mission d'assurer un leadership institutionnel dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies porteuses de communication et de promotion. De rester à l'affût des tendances actuelles et d'utiliser les nouveaux outils technologiques disponibles pour mettre en valeur le Conseil de la MRCVR, les responsabilités, les services et les projets de la MRCVR.

Le Service exerce un rôle-conseil stratégique en communication, en marketing et en relations publiques, avec la responsabilité de définir les axes d'intervention, le contenu (message), les canaux de communication (moyens), les publics cibles et les méthodes de mesure et de rétroaction. Des plans de communication spécifiques pour chaque dossier ou projet majeur sont élaborés.

Les communications s'adressent autant aux publics internes : membres du Conseil, du personnel, des Comités, municipalités et villes de la MRCVR, qu'aux publics externes : résidant(e)s, industries, commerces et institutions (ICI), communauté d'affaires, fournisseurs, touristes, artistes et intervenant(e)s culturel(le)s, organismes du milieu, partenaires économiques, etc.

RÉALISATIONS

- Lancer une nouvelle image de marque en 2020 avec une nouvelle signature, un logo et un Guide de normes graphiques.
- Lancer le nouveau site Internet www.mrcvr.ca avec la nouvelle image de marque.



RÉALISATIONS (SUITE)

- Produire et diffuser plusieurs documents officiels : le PSO 2020-2025, le Bilan annuel 2019 de la gestion des matières résiduelles, le Portrait-synthèse de la MRCVR, le Manuel du personnel, la refonte complète de la Politique de communication de la MRCVR en 2020.
- Mettre en ligne une page Web dédiée aux messages liés à la COVID-19 pour les différentes clientèles de la MRCVR et la mise en place d'une communication interne quotidienne.
- Communiquer à l'externe, de manière proactive en lien avec la COVID-19 : programme de subventions Soutien aux activités de commercialisation, programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), campagne de soutien « Ensemble pour notre économie! », mouvement « À vos masques, prêts, sortez! Protégeons notre économie ».
- Mettre en ligne le site Intranet pour le personnel et les membres du Conseil de la MRCVR en 2021.
- Améliorer le fonctionnement pour les séances du Conseil et l'accessibilité à la documentation des séances antérieures.
- Créer une identité visuelle pour l'ORHVR en 2021.
- Mettre en ligne du site Intranet pour l'ORHVR en 2022.
- Gérer les pages de réseaux sociaux : Facebook MRCVR, Facebook, Tourisme Vallée-du-Richelieu (TVR), Instagram, LinkedIn MRCVR, YouTube MRCVR.
- Transmettre les différentes infolettres : culture, économique, Municipalité amie des aîné(e)s (MADA), sécurité incendie ainsi que tourisme grand public et entreprises.
- Analyser et réaliser la Stratégie touristique.
- Coordonner la diffusion des étapes consultatives et le lancement de l'Atlas des paysages.
- Mettre en place un plan de communication et la diffusion de la campagne d'information relative aux améliorations des collectes dès le 1^{er} janvier 2021.
- Conceptualiser et coordonner une campagne régionale annuelle de gestion des matières résiduelles, en collaboration avec les MRC de Marguerite-D'Youville et de Rouville.
- Analyser et créer le design de l'affichage extérieur du siège social de la MRCVR.

STATISTIQUES

MRCVR	2020	2021	2022
Communiqués de presse	34	24	27
Actualités sur le site Web	81	99	58
Communications internes	116	98	65
Nombre de pages vues sur le site mrcvr.ca	265 172	386 167	420 238
Nombre d'abonné(e)s Facebook	2 357	5 639	6 774
Nombre d'abonné(e)s LinkedIn	423	613	874
Infolettres (économique et touristique)	29	21	29

CHAMPS D'ACTIVITÉS

SÉCURITÉ INCENDIE

RÔLE

La planification régionale de la sécurité incendie vise à assurer la protection de la population et du patrimoine sur le territoire de la MRCVR. La *Loi sur la sécurité incendie* (LSI) assure la mise en place d'un processus de planification régionale de la sécurité incendie. Misant sur la concertation entre les municipalités d'une même région, cette planification vise une plus grande efficacité des organisations, une utilisation plus rationnelle des ressources et des équipements ainsi qu'un recours accru aux mesures de prévention.

Réalisé à l'échelle de chaque MRC, ce processus a pour objectif :

- d'adopter des comportements plus conformes à leurs responsabilités respectives en matière de planification, de prévention ou de lutte contre les incendies;
- d'améliorer la connaissance des risques d'incendie présents sur le territoire;
- de déterminer un agencement des ressources qui favorise une protection optimale de la population et du patrimoine.

L'entente avec la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) pour la coordination du SCRSI prend fin le 31 décembre 2021.

RÉALISATIONS

- Embaucher un coordonnateur régional en sécurité incendie et civile en octobre 2021 afin de reprendre le rôle de coordination en sécurité incendie qui avait été délégué à la RISIVR de 2019 à 2021.
- Adopter une résolution le 24 novembre 2021, afin d'autoriser les démarches de révision du SCRSI.
- Signer une entente avec la RISIVR pour la formation Pompier 1 d'un groupe de nouveaux(-elles) pompier(-ière)s, principalement des municipalités de la MRCVR. Ce groupe a débuté en mars 2022 et devrait terminer en juin 2023.
- Former un comité pour la préparation d'un Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU). Ce protocole vise la planification et la préparation des interventions d'urgence pour le sauvetage en dehors du réseau routier. Ce comité est composé de représentant(e)s de la MRCVR, des services de sécurité incendie (SSI), de service de police, de service ambulancier, de club de motoneige et véhicule tout-terrain (VTT), de groupe de bénévoles en recherche et sauvetage ainsi que des centrales d'appel d'urgence (911).
- Avancer le projet de révision du SCRSI. Plusieurs étapes de la révision ont été franchies en 2022.
- Viser le dépôt du projet de SCRSI à la mi-année 2023, pour une attestation par le ministère de la Sécurité publique (MSP) au plus tard à la fin 2023 et une entrée en vigueur en janvier 2024.

OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (ORHVR)

RÔLE

L'Office régional d'habitation de La Vallée-du-Richelieu (ORHVR) est le regroupement de six offices municipaux d'habitation (OMH) qui sont desservis sur le territoire de la vallée du Richelieu, soit Beloeil, McMasterville, Otterburn Park, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Jean-Baptiste.

La Société d'habitation du Québec (SHQ) est le principal organisme gouvernemental responsable de l'habitation au Québec. Elle a pour mission de favoriser l'accès des citoyen(ne)s à des conditions adéquates de logement. L'ORHVR est un organisme mandataire de la SHQ, qui s'occupe et administre les logements sociaux. Le Conseil d'administration de l'ORHVR gère les affaires de l'ORHVR et exerce les pouvoirs confiés par la SHQ, nécessaires à cette fin.

Créé le 1^{er} janvier 2021, l'ORHVR a pour objectif de consolider les expertises pour améliorer l'efficacité des programmes offerts sur le territoire en se concentrant sur la mise en commun des services offerts aux citoyen(ne)s locataires en matière de logement social. Les municipalités et les villes desservies sont : Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Jean-Baptiste.

RÉALISATIONS

- Travailler à l'intégration des OMH pour offrir des milieux de vie de qualité regroupés au sein d'un office régional d'habitation (ORH).
- Composer le Conseil d'administration (CA) de l'ORHVR avec cinq élu(e)s, deux locataires et deux membres socioéconomiques (un poste vacant à titre de membre socioéconomique).
- Évaluer les cas selon une liste de critères d'admissibilité pour le Programme de supplément au loyer (PSL) d'urgence et de subvention aux municipalités.
- Maintenir en priorité des milieux de vie de qualité. Des travaux d'entretien sont en cours et plusieurs en planification.
- Collaborer avec les services sociaux locaux pour s'assurer de loger les personnes dans le besoin de la région. Chaque municipalité a désigné une personne-ressource dédiée avec une ligne téléphonique d'urgence.



ORH DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

LOGEMENTS

L'ORHVR est responsable de la gestion de 15 ensembles immobiliers, 538 logements sociaux et regroupe :

- 328 logements pour personnes âgées;
- 107 logements multifamiliaux;
- 16 logements pour personnes seules;
- 87 logements AccèsLogis.

ORHVR	2021	2022
Budget (total des dépenses prévues et du plan pluriannuel d'intervention (PPI))	4 248 204 \$	4 434 998 \$
Assemblée du Conseil d'administration (CA) (et adoption de résolutions électroniques)	7	7

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÔLE

Durant la pandémie de la COVID-19, le MEIE a déployé le Réseau AEQ qui vise à accélérer le développement économique local et à assurer aux entrepreneur(e)s un accompagnement efficace dans la réalisation de leur projet. Le mandat d'AEQ a été confié aux MRC pour offrir un accompagnement uniforme dans toutes les régions du Québec par la professionnalisation du soutien aux entrepreneur(e)s en respectant les spécificités régionales.

Le Service du soutien aux entreprises de la MRCVR est un acteur important dans l'écosystème des entreprises en participant à la vitalité économique de la région par l'accompagnement des entrepreneur(e)s. En effet, l'offre de services diversifiée permet aux entrepreneur(e)s de faire évoluer leur entreprise, et ce, à toutes les étapes du cycle de vie de celle-ci.

Par leur expertise, les conseiller(-ère)s accompagnent, guident et recommandent les entrepreneur(e)s aux bonnes ressources. Ils travaillent avec différents partenaires économiques, notamment : Réseau Mentorat, Montérégie Économique, La Ruche, Digifab QG.

L'offre de services comprend : services-conseils, financement (Fonds local d'investissement (FLI) et FMAVR), recherche de financement et mentorat.



**À VOS MASQUES
PRÊTS, SORTEZ !**

Protégeons notre économie

PLAN QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT (PQE) 2022-2025

Le gouvernement entend développer une économie québécoise forte et prospère en priorisant l'humain derrière l'entrepreneur(e) et en considérant les groupes sous-représentés que sont les femmes, les jeunes, les personnes de la diversité ethnoculturelle, les membres des Premières Nations et les Inuits, les personnes vivant avec une incapacité et les membres de la communauté LGBTQ2+.

Le PQE vise l'atteinte de trois objectifs :

- créer davantage d'entreprises;
- accélérer la croissance des entreprises;
- favoriser la réussite et la persévérance des entrepreneur(e)s.

Les neuf mesures du Plan concernent notamment les services aux entrepreneur(e)s, l'accompagnement, l'offre de formations, l'accélération de la croissance, l'innovation, le financement et le soutien au repreneuriat. Ces mesures s'articulent autour de deux grands axes :

Axe 1 – Valoriser les entrepreneurs et les entrepreneures et mettre à leur disposition du soutien et des outils de qualité.

Axe 2 – Assurer un environnement d'affaires propice à la croissance des entreprises.

PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC (PEQ)

Publié par le ministère des Finances, en mars 2022, pour soutenir la relance économique

à la suite de la pandémie de COVID-19. Le gouvernement du Québec souhaite favoriser l'investissement des entreprises, appuyer l'innovation, poursuivre la transition numérique et la commercialisation en accélérant la croissance et les exportations à travers la modification ou la mise en place de nouvelles mesures fiscales. Les mesures présentées cette année s'articulent donc autour de quatre points majeurs que sont l'accroissement de la productivité de l'économie québécoise, le renforcement de l'intégration des personnes immigrantes, l'appui au développement économique des régions et le soutien à la relance ainsi que la valorisation de la culture québécoise et son milieu. Ces nouvelles initiatives totaliseront près de 4,2 milliards de dollars d'ici 2026-2027.

RÉALISATIONS

- Mise en place du Plan d'intégration et affectation des ressources (PIAR) 2021-2025.
- Établir la crédibilité et la pertinence de la MRCVR par la formation d'une équipe de soutien aux entreprises, par la mise en place d'ententes de partenariat et par le réseautage avec les acteur(-trice)s économiques locaux(-ales).
- Mettre en place le PAUPME.
- Créer des lettres, conventions et modifications de prêt.
- Mettre en place une nouvelle ligne téléphonique pour répondre aux nombreux appels.

- Créer une planification majeure interne pour accueillir les appels, les nouvelles demandes financières et tout le processus de déboursement.
- Participer hebdomadairement au Comité sur les aides financières.
- Organiser une table économique regroupant des organisations partenaires.
- Mettre en place une structure de gestion de prêts au niveau des suivis pour répondre à un plus gros volume que précédemment.
- Accompagner des entreprises touchées par la COVID-19.
- Mettre en place des bases d'accompagnement pour la reprise économique.
- Bonifier l'accompagnement de proximité et de première ligne des entrepreneur(e)s.
- Affiner notre structure de suivis financiers incluant le data pour mieux répondre au volume de demandes.
- Former le personnel de l'équipe du soutien aux entreprises de manière continue.
- Répondre aux nouveaux objectifs mis en place par le MEIE, dans le cadre du programme AEQ en ce qui concerne les entreprises technologiques et innovantes.
- Transmettre une infolettre mensuelle à près de 1000 entrepreneur(e)s inscrit(e)s.
- Réactiver la cellule Réseau Mentorat en 2022. Sélectionner et former des mentor(e)s. Former des tandems.

DÉFI OSENTREPRENDRE

Reconnaissance de trois lauréat(e)s au niveau local en 2021 :

- Services aux entreprises | Vision AR
- Commerce | Tite Frette Bières & Cie
- Services aux individus | Maison Galena in Aurum inc.

Reconnaissance de trois lauréat(e)s au niveau régional en 2022 :

- Économie sociale | La Récolte – Marché agroalimentaire – Annick Fortin
- Exploitation, transformation, production | Hydro BLD – Philippe Lizée
- Innovation technologique et technique | Connaxio inc. – Marc-Antoine Lalonde

Reconnaissance de huit lauréat(e)s au niveau local en 2022 :

Volet Création d'entreprise

- Bioalimentaire | Ferme la Tête ailleurs – Stéphanie Arteau
- Commerce | Rose & Roses – Rose-Mélanie Simard
- Économie sociale | Récolte – Marché agroalimentaire – Annick Fortin
- Services aux entreprises | Latitude Sud – Andrea Roca
- Services aux individus | Clinique d'hygiène dentaire HDK – Karine St-Onge
- Exploitation, transformation, production | Hydro BLD – Philippe Lizée
- Innovation technologique et technique | Connaxio inc. – Marc-Antoine Lalonde

Volet Faire affaire ensemble

- La Galerie de Miss Rey – Clea Reynolds

De janvier 2020 au début mars 2021

Dossiers traités pour l'ensemble des services	41
Dossiers PAUPME complets reçus	108
Dossiers acceptés dans le cadre du PAUPME	76
Dossiers soumis au programme CréAvenir de Desjardins	5
Dossiers approuvés au programme CréAvenir de Desjardins	5
Entreprises différentes ayant contacté la MRCVR depuis mars 2020	208
Tandems de mentorat mis en place	10



DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

RÔLE

Le mandat du Service du développement vie communautaire est d'assurer la réalisation des différents projets de développement social et communautaire de la MRCVR en partenariat avec le milieu. Pour ce faire, il doit s'assurer de la mise en œuvre des démarches de concertation entre les différents partenaires institutionnels, communautaires, les municipalités et les villes et offrir un service-conseil auprès des entreprises d'économie sociale.

RÉALISATIONS

- Mettre en place un emploi d'agent(e) de développement, vie communautaire.
- Reprendre du leadership du comité de travail de la Politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires (PRROC) et élaborer une proposition aux municipalités et aux organismes communautaires.
- Démarrer le volet reconnaissance de la PRROC.
- Développer le volet soutien financier de la PRROC.
- Développer et appuyer dans la réalisation du plan d'action de l'Alliance pour la solidarité.
- Offrir un soutien et de l'information pour les intervenant(e)s en loisir et vie communautaire des municipalités.
- Offrir un service-conseil aux entreprises d'économie sociale.
- Faciliter le partage d'informations entre les organismes communautaires et les municipalités.
- S'impliquer dans le cadre des Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif (BIEC) en collaborant avec le Pôle d'entrepreneuriat collectif de la Montérégie-Est (PECEM), en accompagnant les porteurs de projet et en participant à l'analyse de dossier pour la Montérégie-Est.

RÉALISATIONS (SUITE)

- Participer à l'inventaire des actifs en sport et loisir, dans le cadre du projet de coopération intermunicipale.
- Soutenir le développement de projets sociaux dans certaines municipalités.
- Participer à des interventions particulières en lien avec la COVID-19 (cellule de crise sociale du Haut-Richelieu-Rouville-Chambly-Carignan, infolettres spéciales, bottin des ressources communautaires ouvertes sur le site Web de la MRCVR, etc.).
- Participer au comité Solution logement pour développer une étude sur le logement.
- Collaborer sur différents projets de développement favorisant le développement des communautés (ex. : déploiement d'Internet haute vitesse).
- S'impliquer au sein du Comité de coordination du Regroupement pour le développement social de la Vallée (RDSV) qui a permis, entre autres, de réaliser une évaluation de sa gouvernance.
- Finaliser le plan d'action de la Table de concertation en immigration de La Vallée-du-Richelieu, en collaboration avec les partenaires.
- Débuter la démarche collective d'élaboration d'une politique et d'un plan d'action Municipalité amie des aîné(e)s (MADA) conjointement avec six municipalités : Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloeil.
- Contribuer à la création d'un Comité consultatif de résidant(e)s à l'ORHVR.
- Assurer le suivi du plan d'action de la Politique d'égalité.
- Lancer et gérer différents fonds (Fonds d'appui à l'entrepreneuriat collectif, Vitalité rurale et développement des communautés).
- Participer au projet pilote Axel, de mobilité sur demande en collaboration avec la MRC de Rouville.

QUELQUES STATISTIQUES

- Projets (7) financés dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité (431496 \$ investis par le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).
- Projets (2) soutenus par le Fonds Vitalité rurale.
- Bulletins (18) diffusés par la cellule de crise sociale du Haut-Richelieu-Rouville-Chambly-Carignan.
- Infolettres (4) diffusées sur l'élaboration de la politique MADA.
- Consultations (6) locales auprès des aîné(e)s pour la démarche MADA, 209 participant(e)s.
- Sondage (1) régional auprès des aîné(e)s pour la démarche MADA, 626 répondant(e)s.
- Rencontres (5) de concertation avec les responsables des loisirs et de la vie communautaires.
- Accompagnements (10) d'entreprises d'économie sociale.
- Rencontres (4) du comité Solution logement.
- Rencontres (3) du Regroupement pour le développement social de la Vallée (RDSV) et 10 rencontres de son comité de coordination.
- Rencontres (9) du Comité de soutien aux communautés rurales (CSCR).

BOURSES D'INITIATIVES EN ENTREPRENEURIAT COLLECTIF BIEC

Depuis sa création en 2018, le programme des BIEC Montérégie vise à stimuler l'émergence d'entreprises collectives et à renforcer des projets d'économie sociale existants dans leur développement. Les futur(e)s lauréat(e)s pourront recevoir jusqu'à 10 000 \$ pour réaliser leurs projets d'économie sociale.

Fort d'une alliance partenariale sur le territoire montérégien, ce programme de bourses rassemble le MAMH, les 14 municipalités régionales de comté (MRC) de la Montérégie, l'agglomération de Longueuil ainsi que Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM).

Les Pôles d'économie sociale de la Montérégie sont des regroupements d'entreprises collectives qui effectuent la promotion de l'économie sociale, assurent le développement des entreprises d'économie sociale, concertent les acteur(-trice)s du territoire dans le but d'harmoniser les actions, et enfin, soutiennent la consolidation, l'expérimentation et le développement de nouveaux créneaux et de projets en économie sociale. Les Pôles d'économie sociale sont soutenus financièrement par le MEIE.

On estime qu'il y a plus de 612 entreprises d'économie sociale sur le territoire de la Montérégie, embauchant plus de 9 012 personnes et représentant un chiffre d'affaires cumulé de plus de 651 millions de dollars.

2020-2021

4 000 \$

Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) | Étude de faisabilité pour la croissance du COVABAR OBV

8 000 \$

Récolte | Récolte - Marché agroalimentaire

2021-2022

10 000 \$

Le Club Impulsion | Nouveau gymnase

10 000 \$

Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu | À vélo sans âge Vallée-du-Richelieu

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE



TOURISME VALLÉE-DU-RICHELIEU

RÔLE

L'offre touristique de la vallée du Richelieu est fortement influencée par l'emplacement géographique de la région et le cadre naturel environnant. Les activités nautiques de la rivière Richelieu, les lieux historiques longeant celle-ci, les activités réalisées en bordure du mont Saint-Hilaire et le nombre d'entreprises agrotouristiques peuvent en témoigner.

Par son volet touristique, TVR, la MRCVR a pour mission de développer et de promouvoir la grande diversité de l'offre touristique présente sur le territoire de la vallée du Richelieu et de soutenir le secteur en tant que priorité d'intervention économique.

Depuis 2022, la MRCVR s'occupe de la promotion régionale uniquement.

RÉALISATIONS

- Réviser la Politique touristique de la région.
- Arrimer l'identité visuelle et stratégique de TVR avec celles de la MRCVR.
- Déployer une campagne de promotion estivale et automnale.
- Offrir un service de soutien et d'information pour les intervenant(e)s touristiques.
- Déployer une campagne d'adhésion.
- Lancer une refonte partielle du site Web touristique.
- S'impliquer au démarrage du projet Récolte – Marché agroalimentaire.
- Mettre en place l'outil numérique My Smart Journey afin de bonifier l'accueil et offrir des parcours touristiques sous différentes formes.
- Renforcer la notoriété de TVR auprès de la population et des touristes et excursionnistes potentiel(le)s.
- Déployer une campagne de promotion touristique estivale gratuite.
- S'impliquer au niveau local et régional avec l'agence touristique régionale (ATR), Tourisme Montérégie : cartes interactives, répertoire des entreprises agroalimentaires, suggestions d'activités en ligne, etc.
- Enregistrer des chroniques touristiques mensuelles à TVR9 en 2021 et 2022.
- Analyse de la refonte du site Internet amorcé en avril 2022.
- Transmettre une infolettre grand public touristique mensuelle et une infolettre entreprises touristiques.
- Établir des ententes de partenariat et participer à des projets territoriaux avec : Tourisme Montérégie, événements, Attractions Québec et Expansion PME – Montérégie, Garde-manger du Québec.



TOURISME VALLÉE-DU-RICHELIEU



PROJET RÉGIONAL : BORNES TOURISTIQUES

Depuis l'été 2021, des bornes numériques d'information touristique sont présentes à 15 endroits stratégiques sur le territoire. Prenant la forme d'un panneau d'interprétation, aux couleurs de l'identité touristique, TVR, chaque borne est un outil d'accueil qui utilise une technologie sans contact. C'est à l'aide d'une puce électronique (code QR) que de l'information touristique est suggérée sur le site Internet tourismevalleedurichelieu.ca aux visiteur(-euse)s et aux citoyen(ne)s. Avec un appareil mobile intelligent, il est facile d'accéder instantanément aux contenus multimédias sans application et sans enregistrement. Ces bornes touristiques visent à mettre en valeur et à renforcer l'attractivité du territoire et contribuent à rendre accessible notre offre ruraine en culture, patrimoine, restauration, plein air, etc.

PROJET PILOTE : MAG RURBAIN

En réponse à la pandémie et pour soutenir l'économie locale, le MAG Rurbain est un magazine numérique destiné aux citoyen(ne)s et aux visiteur(-euse)s, avec pour objectif la mise en valeur de la richesse et la diversité des offres commerciales, culturelles et touristiques qui font partie de notre identité régionale. Une action concrète de promotion croisée pour favoriser la relance économique durant le ralentissement de la pandémie. Un code QR était apposé dans les commerces locaux pour proposer des activités et des lieux culturels à proximité. Tandis qu'un autre code QR, apposé dans les lieux culturels, référait à des commerces à proximité. Éditions : septembre 2021, Noël 2021, mars 2022, avril 2022, mai 2022.

Le MAG Rurbain était parmi les projets finalistes du mérite Ovation municipale de l'UMQ en 2022. Ce prix souligne le fruit du travail de municipalités, MRC et organisations municipales qui ont mis de l'avant des solutions originales pour répondre de façon optimale aux besoins de leur communauté.

Expériences débordantes de vie!

A person is shown in profile, sketching a face on a piece of paper. The sketch is done with light-colored pencils or pastels. The person's hand is visible, holding a pencil. The background is dark and out of focus.

DÉVELOPPEMENT

culturel

RÔLE

Agent facilitateur, le Service du développement culturel de la MRCVR a pour mission de concerter, de réseauter et de mobiliser les acteur(-trice)s culturel(le)s de son territoire autour d'objectifs communs. Le Service met en place des projets structurants et mobilise les ressources nécessaires afin de développer et de faire rayonner la culture sur le territoire de la MRCVR. Le Service travaille en concertation avec les partenaires municipaux et le milieu culturel, notamment en soutenant les initiatives du milieu liées à la culture via le Fonds de développement culturel, issu de l'Entente de développement culturel signée avec le MCC et à sa participation à une Entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

Avant 2020, le mandat de la coordonnatrice en développement culturel se déclinait dans deux grands secteurs : la culture et le patrimoine. Avec la création d'un emploi d'agente de développement en patrimoine immobilier en 2021, le champ d'action de la conseillère en développement culturel est en culture.

RÉALISATIONS

- Élaborer le Plan d'action triennal 2021-2023 de la Politique culturelle.
- Déposer une demande d'Entente de développement culturel (EDC) avec le MCC et en assurer la gestion et le suivi.
- Diffuser l'appel de projets du Fonds de développement culturel chaque année.
- Tenir des rencontres avec les responsables des dossiers culturels municipaux.
- Soutenir financièrement et techniquement le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire (MBAMSH) pour la réalisation du Bestiaire, dans le cadre de son projet de musée à ciel ouvert. Lancement des 13 œuvres du Bestiaire en 2022.

RÉALISATIONS (SUITE)

- Déployer la campagne de promotion des arts et des outils Internet qui lui sont associés.
- Déposer une demande de soutien financier au Programme de soutien municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) au MCC.
- Tenir des consultations sectorielles, dans le cadre de l'élaboration de la Politique du patrimoine de la MRCVR.
- Conseiller et soutenir techniquement les acteur(-trice)s du milieu culturel (artistes, organismes, municipalités).
- Démarrer un groupe Facebook des intervenant(e)s culturel(le)s de la MRCVR en 2021.
- Tenir des activités de réseautage et de concertation du milieu culturel.

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (EDC)

Les ententes de développement culturel visent à agir sur la vitalité culturelle de toutes les régions au bénéfice de l'ensemble des citoyen(ne)s et dans une perspective de développement durable. L'Entente de développement culturel (EDC) de la MRCVR se veut être complémentaire aux actions culturelles des municipalités en offrant la possibilité de développer des initiatives régionales issues d'un travail de concertation des parties prenantes.

2020

7 projets ont été soutenus avec une aide financière totale de 35 860 \$

- Le jeu des rencontres
– Un regard sur la danse | Antoine Turmine (2 385 \$)
- Au-delà de la matière
– Exposition sur le mont Saint-Hilaire | Richard Morin (6 950 \$)
- La RéCréation. Lab littéraire | Mireille Noël (2 625 \$)
- Contes de la Vallée | Suzane O'Neill (8 000 \$)
- La Grande trappe raconte : 1837 | La Grande Trappe (3 400 \$)
- Les Ruches d'Art de la MDJ La Traversée | La Maison des jeunes La Traversée (6 250 \$)
- Célébration des 25 ans du RAP et du MBAMSH | Le regroupement des artistes en arts visuels de Mont-Saint-Hilaire (6 250 \$)

LE FONDS CULTUREL

Le Fonds culturel a vu le jour grâce à la participation financière du MCC du Québec, puisqu'il découle de la signature de l'EDC. Le Fonds culturel vise à soutenir les individus ou organismes œuvrant en faveur du développement culturel de l'ensemble du territoire. Les subventions sont accordées par le Conseil de la MRCVR sous recommandation d'un comité d'analyse créé par la MRCVR. L'évaluation des demandes s'effectue selon des critères d'évaluation reposant entre autres sur la portée du projet sur la communauté, sa pertinence par rapport à l'offre culturelle actuelle du milieu et son caractère innovant

2021

6 projets ont été retenus, représentant un support financier de 40 547 \$.

- Chants de Vieilles en bateau sur le Richelieu | Festival Chants de Vieilles (5 000 \$)
- La Grande Trappe dans ton oreille | La Grande Trappe (5 510 \$)
- Capteur de mots | Mireille Noël (3 375 \$)
- Du virtuel au réel | Richard Morin (14 162 \$)
- Festiglance | Tout à fait d'acc'Art (7 000 \$)
- Ève au jardin des pommes | Verger créatif (5 500 \$)

2022

3 projets ont été retenus pour des subventions totalisant 40 000 \$.

- À bouche que veux-tu! | La Grande Trappe (12 000 \$)
- LUDOPTIK/séniors | Florence Bolté (9 000 \$)
- Ateliers pour la relève (jouer en vrai) | Jean-Sébastien Ouellet (9 000 \$)

ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL POUR LES ARTS ET LES LETTRES EN MONTÉRÉGIE

La MRCVR est fière de collaborer à cette entente entre le CALQ, le MAMH, les MRC d'Acton, de Beauharnois-Salaberry, du Haut-Richelieu, du Haut-Saint-Laurent, de La Haute-Yamaska, de La Vallée-du-Richelieu, des Jardins-de-Napierville, de Marguerite-D'Youville, des Maskoutains, de Pierre-De Saurel, de Roussillon, de Rouville, de Vaudreuil-Soulanges, le CLD de Brome-Missisquoi, l'agglomération de Longueuil et la TCRM, en collaboration avec Culture Montérégie.

Les projets sont sélectionnés au mérite, sur la base de l'excellence de leur proposition et de leur adéquation avec les objectifs du programme, par un jury d'artistes professionnel(le)s réuni(e)s par le CALQ.

2020



La MRCVR s'est retirée du programme.

2021



2 projets retenus pour les bourses.

- Confiné aux voyages | Nicolas Boulerice (18 000 \$)
- La question du devoir, théâtre invisible pour les écoles secondaires | L'Arrière-Scène (24 000 \$)

2022



3 projets sélectionnés pour des bourses.

- La joaillerie comme vecteur de création et d'émancipation | Gabrielle Desmarais (17 500 \$)
- HistoireS bien naturelles | Ariane Labonté (5 500 \$)
- Fusion & Amalgame | Asmae Laraqui (19 000 \$)



LE BESTIAIRE DE LA ROUTE TOURISTIQUE DU RICHELIEU

L'inauguration a eu lieu au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire (MBAMSH) au mois d'octobre 2021, retardée depuis près d'un an en raison de la pandémie. Avec ce projet culturel innovant, le MBAMSH désirait faire revivre la Route du Richelieu avec un musée de sculptures à ciel ouvert, en associant un artiste avec des municipalités de la vallée du Richelieu. Cette route, qui emprunte les deux rives de la rivière, créée et inaugurée en 2012, était la première route touristique transfrontalière entre le Québec et l'État de New York. Sa mission initiale était de faire connaître les hauts faits historiques qui ont marqué la rivière Richelieu.

Le projet du Bestiaire, grâce au talent du sculpteur André Michel, devient un complément artistique majeur qui s'ajoute à l'attrait naturel de la rivière, puisque les sculptures monumentales en ornent maintenant les berges dans les 13 municipalités de la MRCVR. Les œuvres s'inspirent des valeurs des Premières Nations pour le respect qu'elles portent à la Terre-Mère. L'artiste s'est tourné vers la faune particulière de la région, ce qui constitue un bestiaire original : ours, chevreuil, castor, harfang des neiges, canard, renard, loutre, bernache, chevreuil, orignal, tortue, poisson (chevalier cuivré), loup et aigle royal.

DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE

RÔLE

Depuis 2020, le gouvernement du Québec épaulé le milieu du patrimoine culturel dans l'enrichissement de l'expertise municipale en favorisant l'embauche d'agentes et d'agents de développement en patrimoine immobilier. Le patrimoine est un aspect majeur de la valorisation du territoire qui passe par l'embellissement, la vitalité, la qualité de vie.

L'agente de développement en patrimoine immobilier de la MRCVR a pour rôle d'améliorer la protection et la mise en valeur du patrimoine. Elle agit comme catalyseur en patrimoine auprès des différent(e)s acteur(-trice)s locaux(-ales). Son rôle est de soutenir et d'accompagner les municipalités locales, les organismes du milieu et la population dans tout dossier et projet de sauvegarde et mise en valeur du patrimoine. Elle contribue à donner aux citoyen(ne)s des milieux de vie de qualité qui sont source de fierté. Sa mission est de mobiliser, de sensibiliser, d'informer les professionnel(le)s de la MRCVR, employé(e)s et élu(e)s municipaux(-ales), citoyen(ne)s par des outils de communication pour favoriser la mise en action des obligations municipales en termes de patrimoine. Elle doit vulgariser l'information et éduquer le milieu à reconnaître la richesse collective qu'est le patrimoine.

Forte de six sociétés d'histoire, de la présence de la Maison nationale des patriotes et des Muséales de Mont-Saint-Hilaire, la MRCVR peut compter sur une grande expertise et la collaboration de nombreux(-euses) passionné(e)s d'histoire dans la région. Ensemble, ils veillent à l'avancement des connaissances de son histoire, à la préservation et à la mise en valeur de son patrimoine.



RÉALISATIONS

- Dépôt d'une demande de soutien financier au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) au MCC.
- Tenue de consultations sectorielles, dans le cadre de l'élaboration de la Politique du patrimoine de la MRCVR.
- Mobiliser des fabriques paroissiales pour les Journées du patrimoine religieux.
- Compléter le projet d'outil pédagogique en réalité virtuelle.
- Mettre en place et appliquer le Programme d'aide à la restauration patrimoniale (PARP) à partir de 2021 (à la suite du dépôt de la demande de soutien financier au PSMMPI – élément qui se retrouve dans la partie patrimoine) préparé par la coordonnatrice au développement culturel.
- Bonifier l'inventaire du patrimoine bâti.
- Amorcer l'élaboration de la Politique du patrimoine (non complétée).
- Tenir des rencontres avec les intervenant(e)s culturel(le)s municipaux(-ales) sur le patrimoine.
- Offrir un service-conseil et de soutien technique auprès des municipalités et des citoyen(ne)s.
- Lancer la carte interactive Balades patrimoniales.
- Publier le livre Balades patrimoniales... à la découverte de trésors architecturaux.
- Effectuer le projet d'étude de caractérisation du patrimoine bâti de la MRCVR.
- Effectuer le projet d'étude de la valeur sociale du patrimoine.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

L'inventaire patrimonial a pour objectif d'identifier, de décrire et d'analyser les différentes composantes du patrimoine bâti de son territoire. Tout en enrichissant la connaissance de notre histoire, cette initiative permet de mettre en valeur les particularités de notre patrimoine et de mieux comprendre notre identité culturelle collective.

L'inventaire du patrimoine bâti réalisé entre 2012 et 2015 a été actualisé. Une caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial du territoire a été effectuée en 2022. Par la suite, l'organisme Passerelles, une coopérative de travail québécoise qui œuvre à la valorisation du patrimoine culturel, a eu le mandat de procéder à la mise à jour de l'inventaire dans toutes les municipalités et les villes du territoire afin de répertorier les bâtiments construits avant 1940. Les MRC ont aussi la possibilité d'y inclure des constructions plus récentes. En plus de favoriser une meilleure connaissance du patrimoine immobilier des municipalités, les inventaires permettront à ces dernières d'en améliorer la gestion, notamment au regard de leur occupation et de leur entretien.

CARTE INTERACTIVE ET LIVRE BALADES PATRIMONIALES... À LA DÉCOUVERTE DE TRÉSORS ARCHITECTURAUX

En 2020, la nouvelle carte interactive Balades patrimoniales est rendue accessible sur la page Cartes interactives du site Internet mrcvr.ca. Cette carte vous invite à partir à la découverte de trésors patrimoniaux et architecturaux, grâce à une sélection de l'inventaire du patrimoine bâti. Incluant une fiche pour chacun des biens patrimoniaux, cet outil interactif est accessible en ligne et il est possible de le télécharger pour une utilisation hors ligne.

Cette initiative s'inscrit dans la mise en œuvre du PSO 2020-2025 de la MRCVR au niveau de la sauvegarde des milieux naturels, paysagers et patrimoniaux, tout en mettant en valeur l'histoire de la région et la protection du patrimoine pour accroître le développement touristique et culturel.

De cet inventaire, le livre *Balades patrimoniales... à la découverte de trésors architecturaux* a été publié et cet ouvrage de 211 pages, présente près de 150 biens patrimoniaux répartis dans les 13 municipalités du territoire de la MRCVR.

PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION PATRIMONIAL (PARP) (DEPUIS 2021)

Le MCC offre une subvention pour le Programme d'aide à la restauration patrimoniale (PARP) qui vise à soutenir financièrement les travaux de restauration et de préservation de bâtiments patrimoniaux de propriété privée et municipale. L'objectif étant de rehausser et d'entretenir les caractéristiques patrimoniales des immeubles patrimoniaux pour préserver ces témoins tangibles de la riche histoire du territoire.

Le PARP s'adresse à toute et à tout propriétaire privé(e) d'un immeuble possédant un intérêt patrimonial, que ce (cette) propriétaire soit une personne physique ou morale. Les immeubles admissibles sont ceux qui possèdent un intérêt patrimonial et qui apparaissent sur la liste des immeubles admissibles (un bien immobilier au sens du Code civil du Québec qui a été construit avant 1975).

Les travaux de restauration impliquent la remise en état ou le remplacement des composantes d'origine ou anciennes d'un

bâtiment avec des matériaux et des savoir-faire traditionnels, tandis que les travaux de préservation impliquent l'entretien non destructif des diverses composantes d'origine ou anciennes d'un bâtiment afin de les maintenir en bon état de conservation. Les travaux doivent être exécutés, selon l'expertise requise, par un(e) entrepreneur(e) détenant la licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), par un(e) artisan(e) membre du Conseil des métiers d'arts du Québec (CMAQ), par un(e) restaurateur(-trice) professionnel(le) employé(e) du Centre de conservation du Québec ou par un(e) restaurateur(-trice), en pratique privée, accrédité(e) par l'Association canadienne des restaurateurs professionnels (ACRP).

Le Programme est disponible depuis le mois de janvier 2021. Des sommes sont encore disponibles d'ici la fin de l'année 2023 pour d'autres projets municipaux admissibles. Les travaux doivent être terminés au plus tard le 31 décembre 2023. L'agente en développement en patrimoine immobilier de la MRCVR informe, conseille et analyse les demandes de projets des citoyen(ne)s et des municipalités.

Municipalités participantes : Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Basile-le-Grand. La MRCVR accompagne également les municipalités dans le sous-volet 1b qui vise des immeubles de propriété municipale. Les municipalités participantes sont : Beloeil, Chambly, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste.

Depuis le début du Programme, une trentaine de projets ont bénéficié de l'aide globale de 550 000 \$ dans les municipalités et les villes de : Beloeil, Chambly et Saint-Jean-Baptiste. Ce sont 30 propriétaires privé(e)s et trois bâtiments municipaux.



DÉVELOPPEMENT

agricole

RÔLE

Le Service du développement de la zone agricole agit comme facilitateur pour que l'innovation et la collaboration permettent de protéger, de valoriser et de développer le territoire agricole de manière durable. À titre d'exemple, il participe à la mission stratégique de la MRCVR en contribuant à l'élaboration d'outils de planification et de gestion du territoire, en étant à l'affût des nouveautés et des opportunités de partage d'expertise ou en créant des synergies entre les organismes du secteur agroalimentaire pour développer les entreprises et les retombées économiques. Il s'assure de mettre en place les différentes actions découlant de l'outil de développement de la zone agricole (ODZA) que la MRCVR a revu avec la contribution du milieu.

RÉALISATIONS

- Suivre l'outil de développement de la zone agricole (ODZA).
- Élaborer le programme de microcrédit agricole.
- La Récolte – Marché agroalimentaire : Élaborer et suivre des appels d'offres pour la conception et la fabrication de la remorque. Contribuer à l'élaboration d'une demande d'aide financière adressée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (par la Corporation de développement communautaire de la Vallée du Richelieu (CDCVR)) en vue de soutenir le lancement de La Récolte – Marché agroalimentaire à l'été 2021. Soutenir le chargé de projet embauché par la CDCVR.
- Préparer et suivre le tournage de 15 capsules vidéo mettant en vedette et en valeur 15 entreprises agricoles de la MRCVR, leur histoire, leur mode de production ainsi que leur mise en marché, et ce, en collaboration avec TVR9, la télévision de la Vallée-du-Richelieu.
- Collaborer à la campagne régionale de sensibilisation de la zone agricole, initiée par l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la Montérégie «Notre campagne, un milieu de vie à partager» et participer à deux camps de jour.
- Collaborer avec les organismes et intervenant(e)s régionaux(-ales) (ex. : ministères, comités issus de la Stratégie bioalimentaire de la Montérégie).
- Débuter les opérations de La Récolte – Marché agroalimentaire afin d'optimiser les actifs investis par la MRCVR.
- Lancer les travaux de révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en sollicitant l'appui du MAPAQ avec le Département de l'aménagement du territoire et mobilité.
- Évaluer des projets déposés dans le cadre du FMAVR et diffuser les initiatives.
- Assurer une collaboration étroite dans les consultations et dossiers menés par la CMM (ex. : PMAD, Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles (PAMAA), L'Arterre, etc.)
- Treize épisodes de l'émission Zone agricole sur TVR9 : présentation de 13 fermes du territoire.
- FMAVR : Fonds de microcrédit agricole de La Vallée-du-Richelieu attribué à deux entreprises en 2022.

An aerial photograph of a rural landscape, showing a large green field in the foreground and a cluster of houses with a prominent church steeple in the background. The image is overlaid with a dark teal color.

DÉVELOPPEMENT

durable

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ

RÔLE

Le Département de l'aménagement du territoire et mobilité a pour principale mission, d'une part, de planifier l'aménagement du territoire et la mobilité à l'échelle régionale et d'autre part, de soutenir les municipalités membres de la MRCVR dans le cheminement de leurs dossiers d'aménagement et d'urbanisme. Plus particulièrement, le Département est appelé à œuvrer dans les champs de compétences qui sont définis notamment par la LAU, la LPTAA, la LQE ainsi que la LPC.

RESPONSABILITÉS ET RÉALISATIONS

- Analyser les règlements des municipalités en lien avec la conformité au Schéma d'aménagement.
- Modifier le Schéma d'aménagement à la demande des municipalités.
- Accompagner les municipalités dans leur refonte réglementaire.
- Organiser et participer à cinq rencontres du Comité consultatif agricole (CCA) entre 2020 et 2022.
- Organiser et participer à huit rencontres de la Table d'aménagement du territoire (TAT) entre 2020 et 2022.
- Participer à cinq rencontres de Zone – Montérégie de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ).
- Rassembler des informations pour la mobilité active sur le territoire en vue d'une mise à jour d'un plan de mobilité active.
- Finaliser le PDZA et effectuer la liste des objectifs et des actions.
- Poursuivre la révision du Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) pour bien refléter les réalités du territoire, tant sur le plan socioéconomique, qu'environnemental et politique. (Révision entamée en 2019 pour l'élaboration du SADD de troisième génération).
- Publier l'Atlas des paysages, un outil convivial, promotionnel et pédagogique, basé sur la caractérisation des paysages réalisée lors de l'étude afin de poser un diagnostic et d'établir des pistes et des priorités d'action.
- Finaliser le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) qui vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local.
- Construire un écocentre régional à Mont-Saint-Hilaire afin de centraliser les besoins et les ressources.
- Adopter le règlement de contrôle intérimaire (RCI) relatif à la protection d'un territoire d'intérêt écologique à Carignan.
- Réviser le règlement-cadre régissant l'examen de conformité des règlements d'urbanisme des municipalités locales et de l'évaluation de certaines décisions émanant de l'application de la loi.
- Élaborer des recommandations à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans les dossiers de demandes d'utilisation à une fin autre qu'agricole.
- Analyser et effectuer une étude de faisabilité sur l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la route 223 (Vélo Québec).
- S'impliquer dans le plan régional de mobilité active du Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire.
- Obtenir la subvention pour l'offre de vélos électriques en libre-service (OVLIS).
- Participer aux consultations du comité de l'axe 116 et à toutes les implications du ministère du Transport du Québec (MTQ) sur la route 116.
- Évaluer des possibilités pour un parc régional de la réserve naturelle du Mont-Rougemont.
- Réviser les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) dans la région.

QUELQUES STATISTIQUES

	2020	2021	2022
Règlements municipaux analysés	88	82	61
Modifications de Schéma d'aménagement	4	5	1



ENVIRONNEMENT ET ÉCOCITOYENNETÉ

RÔLE

En 2020, le Département de l'environnement et de l'écocitoyenneté s'est donné comme mission de poursuivre l'amélioration de la gestion des projets et des processus du Département afin de simplifier et d'assurer un meilleur suivi des dossiers environnementaux, de façon innovante, le tout en collaboration avec nos partenaires internes et externes.



MILIEUX NATURELS ET COURS D'EAU

RESPONSABILITÉS ET RÉALISATIONS

- Appliquer le Règlement relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau du territoire de la MRCVR.
- Réviser les tarifs et les frais pour les demandes d'analyses et d'autorisations d'intervention dans un cours d'eau (2022) et leurs intégrations au Règlement relatif à la tarification pour les biens et services de la MRCVR.
- Planification de plantations de bandes riveraines arbustives à la suite des travaux d'entretien de cours d'eau.
- Initier la révision du Règlement numéro 72-18 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau du territoire de la MRCVR.
- Initier l'élaboration d'une Politique de gestion des cours d'eau de la MRCVR (2022).
- Élaborer un Plan régional des milieux naturels (PRMN) dans le cadre des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), incluant des séances de consultations publiques. Dépôt de la version préliminaire du PRMN en 2022.

PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX NATURELS (PRMN)

La démarche de réalisation du Plan régional des milieux naturels (PRMN) s'est étendue sur plus de 19 mois et inclut quatre grandes étapes de réalisation :

01 | PORTRAIT

Présenter la dynamique socioéconomique du territoire et le portrait des milieux naturels et de leurs états.

02 | DIAGNOSTIC

La Politique considère les personnes âgées comme des membres à part entière de la communauté afin qu'elles jouissent pleinement de services adaptés à leurs besoins, tout en favorisant leur implication pour demeurer actives.

03 | ENGAGEMENTS DE CONSERVATION

Définir les choix de conservation des milieux naturels correspondant aux objectifs de conservation des secteurs ciblés pour la protection ou l'utilisation durable.

04 | STRATÉGIE DE CONSERVATION

Élaboration d'un plan d'action sur 10 ans pour assurer que les objectifs soient atteints et le suivi des actions.

De plus, elle a nécessité plusieurs instances de consultations et de concertations tout au long du processus, incluant :

- Rencontres (4) du Comité technique : spécialistes en environnement de la région.
- Rencontres (3) du Comité consultatif : représentant(e)s de différents secteurs d'activités économiques de la région ou de la Montérégie.
- Consultation publique : sondage en ligne auprès de la population.
- Concertation avec nos municipalités :
 - sommaires informatifs aux élu(e)s;
 - rencontres (6) de la Table d'aménagement du territoire (TAT);
 - rencontres (6) des directeur(-trice)s généraux(-ales);
 - rencontres individuelles (+13);
 - sondages (2) et validation de documents par courriel (étapes clés).

QUELQUES STATISTIQUES

	2020	2021	2022
Travaux d'entretien de cours d'eau	6	2	4
Permis	21	19	14
Demande d'analyse de statut (LCM, art. 103)	1	3	12
Dossiers d'avis d'obstructions	11	10	20
Suivis d'avis d'infractions	5	2	6



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

RÔLE

La saine gestion des matières résiduelles est un enjeu central du développement durable. Des changements d'habitudes et des efforts de chacun(e) sont nécessaires afin d'améliorer la valorisation et de réduire la quantité d'ordures vouées à l'enfouissement. L'objectif fondamental de la Politique pour l'ensemble du Québec est l'élimination du résidu ultime, c'est-à-dire celui qui ne peut être réduit à la source, réemployé, recyclé ou valorisé dans les conditions techniques et économiques actuelles.

La MRCV offre aux résident(e)s des services de collecte des matières résiduelles tout au long de l'année.

Les municipalités desservies par la MRCV pour la gestion des matières résiduelles (GMR) sont :

Beloeil, Carignan, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Le rôle essentiel de la MRCV est de sensibiliser et d'éduquer la population à une nouvelle gestion du tri. L'information sur la GMR n'est pas toujours comprise ni communiquée de la même façon par les municipalités. C'est pourquoi, une campagne de communication régionale a été déployée avec pour objectifs de sensibiliser, de diffuser des informations sur la GMR et d'assurer une plus grande cohérence des communications.

RÉALISATIONS

- Rédiger des appels d'offres et octroyer de nouveaux contrats de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles.
- Déployer des campagnes de sensibilisation et d'éducation sur la collecte organique dans l'Organibac (bac brun).
- Implanter un nouveau calendrier de collectes avec modifications des fréquences de collecte des déchets en 2021.
- Installer cinq conteneurs de récupération de verre, Points de verre : Beloeil, Carignan, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Jean-Baptiste.
- Soutenir les ICI dans l'implantation de la collecte à trois voies.
- Implanter un programme de collecte des plastiques agricoles en collaboration avec AgriRÉCUP et l'UPA. Trois conteneurs de 40 verges cubes chacun, de tubulures acériques, qui ont pu être recyclées en 2022.
- Ouvrir l'Écocentre régional à Mont-Saint-Hilaire en novembre 2021. En 2022, 28 000 visiteur(-euse)s ont déposé plus de 4 000 tonnes de matières (résidus de construction, résidus verts, résidus domestiques dangereux (RDD), produits électroniques, matelas, polystyrène, pneus, matières recyclables). Ces matières sont triées à la source et acheminées à des installations conformes pour y être recyclées.
- Réviser le PGMR.
- Réduire l'enfouissement : quantité éliminée à 291 kg/habitant(e) en 2021 alors qu'elle était de 400 kg/habitant(e) en 2020, soit une réduction de 27 %. Ces quantités incluent celles qui sont générées par le secteur résidentiel et les ICI. Cette réduction des quantités enfouies concerne principalement le secteur résidentiel grâce aux modifications des fréquences de collecte des déchets qui ont incité les usager(-ère)s à mieux trier leurs matières résiduelles et à utiliser à bon escient les autres collectes qui permettent la récupération.
- Mise en place d'une escouade verte. Durant l'été 2022, deux agent(e)s ont inspecté 11515 bacs de matières résiduelles et remis 3353 billets de courtoisie pour des cas de non-conformité tels que des matières non acceptées dans les collectes, des bacs et des dispositions au bord du chemin non conformes.
- Réviser le PGMR des quatre municipalités de son territoire situées hors de la CMM, soit Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu.

QUELQUES STATISTIQUES

Évolution des quantités générées, acheminées au recyclage et éliminées collectées en bordure de rue du secteur résidentiel et ICI assimilables

		2018	2019	2020	2021	2022
Matières valorisées (t)	Matières recyclables	5 850	7 766	8 163	7 843	7 845
	Organibacs (bacs bruns)	5 259	6 377	7 054	8 490	8 916
	Résidus verts	2 471	2 483	3 093	2 493	2 353
	Encombrants valorisés	-	-	-	73	70
	Sous-total	13 580	16 625	18 345	19 155	19 184
Matières enfouies (t)	Ordures et encombrants	18 670	18 950	20 825	14 018	14 599
	Résidus de balais de rue	1 245	1 904	1 082	655	1 540
	Sous-total	19 915	20 854	21 908	14 674	16 139
Total des matières résiduelles générées		33 495	37 479	40 253	33 828	35 323
Taux de performance (%) : matières valorisées / matières générées)		40,54 %	44,36 %	45,57 %	56,62 %	54,31%

	2020	2021	2022
Ligne Info-collectes, nombre d'appels traités	7832	8065	1761 (baisse de 70 % versus 2021)
Quantité éliminée par enfouissement (kg/habitant(e))	400	291	199
Quantité de matière organique (kg/habitant(e))	100	132	148
Plastique agricole recyclé	7T	8T	8T

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

Grâce à la collaboration entre la MRCVR, la MRC de Marguerite-D'Youville et la MRC de Rouville, une campagne régionale a été déployée à l'échelle du territoire des trois MRC et leurs 27 municipalités. L'objectif est de mettre en place une communication engageante pour capter l'attention afin de surprendre, de sensibiliser et d'encourager un changement de mentalité et de comportement.

Depuis 2020, les citoyen(ne)s des trois MRC ont fait face à de nombreuses communications en lien avec la GMR, plus précisément, celles touchant aux matières organiques.

La première étape était de présenter l'Organibac et d'éduquer la population à cette nouvelle collecte organique. La phase 1 de la campagne régionale a été déployée en 2020-2021 avec une communication engageante de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles. Les publicités sur les réseaux sociaux attiraient l'attention des citoyen(ne)s en véhiculant un message simple, mais remarqué. La campagne avait pour objectifs de capter l'attention, de surprendre, de sensibiliser et d'encourager un changement de comportement à partir de visuels thématiques humoristiques.

Au total, 16 visuels numériques ont été diffusés entre décembre 2020 et février 2022, dans les canaux de communication des trois MRC et des municipalités afin de rejoindre un maximum de citoyen(ne)s : réseaux sociaux, sites Internet, infolettres, journaux ou bulletins municipaux.

La deuxième étape était de renforcer les bonnes habitudes de GMR de la population avec la phase 2. À partir de l'été 2022, la campagne régionale Histoires de bacs utilise six capsules vidéo humoristiques pour mettre de l'avant des enjeux communs aux trois MRC. Les chapitres proposent des solutions, des astuces et des conseils pour l'utilisation des bacs bleu, brun et noir : vers blancs, bacs gelés, résidus domestiques dangereux (RDD), emballages cadeaux, recyclage du plastique.

La stratégie de diffusion des vidéos inclut les médias sociaux de la MRCVR et de la programmation avec géolocalisation sur Facebook. La campagne a été déclinée en affichage extérieur sur les côtés d'autobus, sur le territoire de la vallée du Richelieu. Création d'un microsite informatif avec trucs et astuces. Vidéos et affichage de juin 2022 à décembre 2023.

GESTION DU BAC BRUN DANS LES IMMEUBLES DE HUIT LOGEMENTS ET PLUS

En 2022, les trois MRC (de La Vallée-du-Richelieu, de Marguerite-D'Youville et de Rouville) ont conjointement obtenu une subvention de la CMM pour le projet de collectes des matières organiques dans les Multilogements 8+. Ce projet inclut l'analyse, la production et le lancement d'une campagne portant sur le déploiement de la collecte des matières organiques dans les immeubles de huit logements et plus sur l'ensemble des trois territoires.



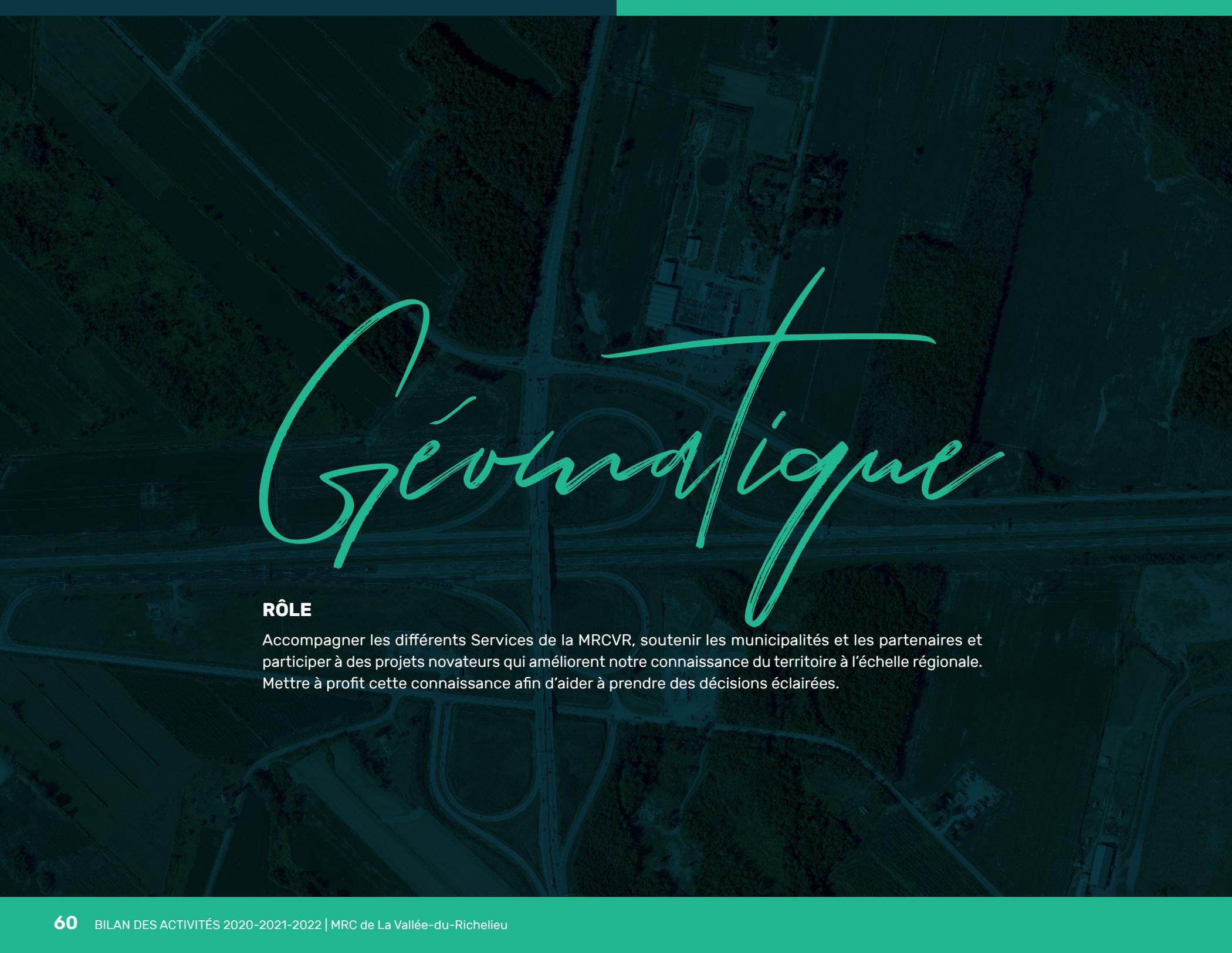
En 2022, nous avons effectué la phase de caractérisation des bacs bruns sur les trois territoires afin de déterminer le taux d'utilisation, une stratégie de communication et de développement d'outils. L'équipe de communication a effectué un sondage en ligne pour les trois territoires, s'adressant aux propriétaires d'immeubles de huit logements et plus. Des appels téléphoniques ont également été faits pour compléter les sondages et pour obtenir un échantillonnage plus représentatif. Le personnel estival des patrouilles vertes et les conseiller(-ère)s et technicien(ne)s à la gestion des matières résiduelles des trois MRC ont compilé des données pour identifier les freins à l'utilisation du bac brun.

01

LES PROPRIÉTAIRES ET GESTIONNAIRES D'IMMEUBLES DE HUIT LOGEMENTS ET PLUS.

02

LES LOCATAIRES DANS LES IMMEUBLES DE HUIT LOGEMENTS ET PLUS. LA PHASE DE PRODUCTION D'OUTILS IMPRIMÉS ET D'EXÉCUTION DE LA CAMPAGNE SUR LE TERRAIN AURA LIEU AU PRINTEMPS ET À L'ÉTÉ 2023.



Géomatique

RÔLE

Accompagner les différents Services de la MRCVR, soutenir les municipalités et les partenaires et participer à des projets novateurs qui améliorent notre connaissance du territoire à l'échelle régionale. Mettre à profit cette connaissance afin d'aider à prendre des décisions éclairées.

RÉALISATIONS

- Soutenir la révision du SADD, le PIIRL, l'Atlas des paysages, le PRMN, le PDZA, la Politique de mobilité active, le SCRSI et la mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti.
- Diffuser des cartes interactives des contraintes, des cours d'eau, des municipalités, des attraits touristiques, des restaurants, des parcs et sentiers, du Bestiaire, des Balades patrimoniales et du patrimoine naturel (environnement).
- Offrir des services de géomatique aux municipalités.
- Rassembler les municipalités au sein d'une communauté géomatique.
- Mettre à jour les espaces vacants et produire un rapport d'analyse de la densité résidentielle depuis 2011.
- Préparer et déposer la demande à portée collective (îlots déstructurés résidentiels) à la CPTAQ.
- Rassembler et diffuser les tracés des zones inondables en vigueur.
- Analyser les nouvelles cartes de la zone inondable qui sont en cours de réalisation par la CMM.
- Soutenir le personnel des cours d'eau.
- Créer et maintenir à jour les bases de données pour la gestion des matières résiduelles.
- Produire un tableau de bord mensuel.
- Créer un espace pour suivre les grands projets.
- Organiser un exercice kaizen pour réviser les Comités.
- Réaliser une vigie des programmes d'aide financière.
- Réaliser un outil de planification budgétaire.
- Offrir du soutien technologique et de la formation au personnel.
- Effectuer une veille technologique, des données et des statistiques.

QUELQUES STATISTIQUES

MRCVR	2020	2021	2022
Nouvelles cartes interactives diffusées au grand public	7	1	1
Demandes d'information	32	37	61
Rencontres de la communauté géomatique	2	1	2
Amendements au Schéma d'aménagement cartographiés	3	2	1
Municipalités ayant reçu des services de géomatique à la carte		5	3



MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

Mode urbain, terroir de vie!